

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 30 mars 2023, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 07 avril 2023 à 19 heures 30 minutes, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Philippe DAMIOT.

Etaient présents : Philippe DAMIOT, Maire, Bruno DOURIEZ, Zélia DA SILVA ANTUNES, adjoints au Maire, Kévin BROUILLARD, Sylvie FOULARD, Thierry GAUTHIER, Anouk VAILLANT, Mandy ANTUNES, Yoann MONTET, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Gérard SAROTTE pouvoir à Philippe DAMIOT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de votants : 10

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur BROUILLARD Philippe, qui exerçait les fonctions d'adjoint au Maire sur la commune d'Orveau.

Secrétaire de séance : Mandy ANTUNES

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Les différents dossiers soumis au vote sont les suivants :

1. Compte de Gestion 2022 de la Commune
2. Compte Administratif 2022 de la Commune
3. Fiscalité locale 2023
4. Budget primitif 2023
5. Nouvelle constitution de la CAO (Commission d'Appel d'Offre)
6. Nouvelle désignation des délégués au sein du SIEGIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile de France)
7. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux de rénovation et de restructuration de l'éclairage public
8. Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation et de restructuration de l'éclairage public
9. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation Etat Territoire Ruraux) pour les travaux d'aménagement et d'accès PMR au cimetière communal

DELIBERATION N° 1-1

Objet : Compte de gestion 2022 de la Commune

Après examen du Compte de Gestion communal de l'exercice 2022 dressé par le Receveur Municipal, par les membres du Conseil Municipal, il convient que le Conseil Municipal prenne acte de la présentation qui en est faite.

Sur le rapport de Philippe DAMIOT, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR) :

- **APPROUVE** et **ARRETE** le Compte de Gestion 2022 annexé à la présente délibération et dont les résultats de clôture sont les suivants :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Transfert De résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	14 006.46 €	0 €	- 52 895.68 €	0 €	- 38 889.22 €
Fonctionnement	294 601.70 €	0 €	35 679.37 €	0 €	330 281.07 €
TOTAL	308 608.16 €	0 €	- 17 216.31€	0 €	291 391.85 €

DELIBERATION N°1-2

Objet : Compte administratif 2022 de la Commune

Il est proposé au membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 de la Commune. Celui-ci doit être en conformité avec le Compte de Gestion du Percepteur et être approuvé avant le 30 juin de chaque année. A cette occasion, Monsieur le Maire a quitté la salle avant le vote conformément à la réglementation, et la séance a été présidée par Monsieur Bruno DOURIEZ, 1er Adjoint au Maire, qui a présenté ce Compte Administratif.

Sur le rapport de Bruno DOURIEZ, 1^{er} adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE (9 voix POUR) :

VOTE le Compte Administratif 2022 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 (mandats et titres)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice 2022
	Section de Fonctionnement	129 797.64 €	165 477.01 €	35 679.37 €
	Section d'Investissement	100 257.90 €	47 362.22 €	- 52 895.68 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de Fonctionnement (002)	/	294 601.70 €	294 601.70 €
	Report en section Investissement (001)	/	14 006.46 €	14 006.46 €
S/TOTAL		230 055.54 €	521 447.39 €	291 391.85 €

Résultat cumulé final :

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
	Section de Fonctionnement	129 797.64 €	460 078.71 €	330 281.07 €
	Section d'Investissement	100 257.90 €	61 368.68 €	- 38 889.22 €
	TOTAL CUMULE	230 055.54 €	521 447.39 €	291 391.85 €

Ces résultats feront l'objet d'une affectation qui sera opérée lors du Budget primitif 2023

DELIBERATION N° 1-3

Objet : Fiscalité locale 2023 de la Commune

Comme chaque année, le Conseil Municipal détermine le taux des taxes ainsi que le produit de la fiscalité locale, qui résulte du produit **Bases x Taux**.

Les bases prévisionnelles nous sont fournies par les services fiscaux.

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno DOURIEZ, 1er Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR) :

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2023,

-Taxe foncière « bâti » 26.32 %

-Taxe foncière « non bâti » 46.46 %

-Taxe d'habitation : 5.91 %

DELIBERATION N° 1-4

Objet : Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le Budget primitif 2023.

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno DOURIEZ, 1er Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR)

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2023 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 283.07 €	482 283.07 €
INVESTISSEMENT	299 218.07 €	299 218.07 €
TOTAL	781 501.14 €	781 501.14 €

DELIBERATION N° 1-5

Objet : Nouvelle constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, pour une commune de moins de 3 500 habitants, celle-ci doit être constituée du Maire (ou de son représentant) et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal.

Il est donc proposé d'élire 6 membres élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport de Monsieur Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR) à bulletin secret :

- **DECIDE** de la composition de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires et suppléants,

- Président : Philippe DAMIOT
- Titulaires : Kévin BROUILLARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Thierry GAUTHIER
- Suppléants : Bruno DOURIEZ, Yoann MONTET, Gérard SAROTTE

DELIBERATION N° 1-6

Objet : Nouvelle désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SIEGIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il doit procéder à la désignation de nouveaux délégués intercommunaux qui seront les représentants de la commune au sein du SIEGIF. La durée du mandat d'un délégué est liée à celui du conseil municipal qui l'a désigné. Chaque commune membre est représentée, au sein du comité syndical, par 2 délégués titulaires, et 2 délégués suppléants. Il est donc proposé de créer, la désignation de ces délégués pour le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIEGIF).

Sur le rapport de Monsieur Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR) à bulletin secret,

- **DESIGNE** à bulletin secret, les délégués suivants au sein du SIEGIF pour la durée restante du mandat :

SIEGIF	
Titulaires (2)	Suppléants (2)
Philippe DAMIOT Bruno DOURIEZ	Zélia DA SILVA ANTUNES Sylvie FOULARD

DELIBERATION N° 1-7

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention relative au fond vert est abondée à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale. La commune d'Orveau porte un projet de réalisation de travaux de rénovation et de restructuration de l'éclairage public qui permettront un gain énergétique estimé à 84 %. La commune étant éligible au dispositif susvisé, il lui appartient de déposer un dossier de subvention répondant au dispositif de financement.

Sur le rapport de Monsieur Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR)

- **ADOPTE** l'opération sus nommée,
- **APPROUVE** le montant total des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, correspondant au montant HT des travaux fixés à 21120 € HT, au titre de la DSIL

DELIBERATION N° 1-8

Objet : Demande de subvention au titre du Fond Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention relative au fond vert est abondée à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale. La commune d'Orveau porte un projet de réalisation d'économies d'énergies tout en améliorant la luminosité et en respectant la trame noire. La commune étant éligible au dispositif susvisé, il lui appartient de déposer un dossier de subvention répondant au dispositif de financement.

Sur le rapport de Monsieur Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR)

- **ADOPTE** l'opération sus nommée,
- **APPROUVE** le montant total des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, correspondant au montant HT des travaux fixés à 23 760 € HT, au titre du Fond Vert

DELIBERATION N° 1-9

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 179 de la loi de finances n° 201-1657 du 29 décembre 2010 institue la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et que conformément à la loi de finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 pour 2023 il est possible pour la commune de bénéficier de cette subvention. Etant donné la nécessité de créer un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au cimetière communal.

Sur le rapport de Monsieur Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR)

- **ADOPTE** l'opération sus nommée,
- **APPROUVE** le montant total des travaux de 25 615.50 € HT soit 30 738.60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, correspondant à 49.97 % du montant HT des travaux fixés à 25615.50 € HT au titre de la DETR.

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions, les membres du Conseil Municipal informent celui-ci qu'aucune question n'est à soumettre.

La séance est levée à 21H05.

Le Maire,

Philippe DAMIOT



Les signatures suivent au registre.